

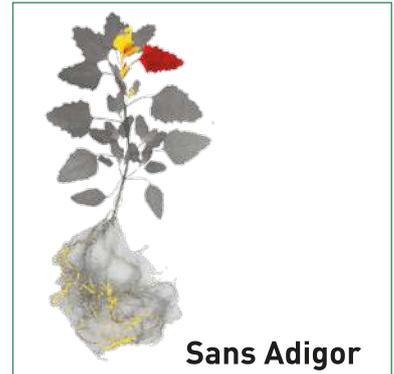


# Adigor®

ADJUVANT  
BOUILLIES HERBICIDES

**Pénétrant - Mouillant  
Rétenteur - Vecteur  
de translocation**

LA PERFORMANCE AU SERVICE  
DE LA **CULTURE RAISONNÉE.**



Sans Adigor



Avec Adigor



## USAGES

Adjuvant\* bouillie HERBICIDE

## CRÉNEAUX D'UTILISATION

Tous les herbicides pour lesquels il est nécessaire d'augmenter la pénétration.

## DOSE D'UTILISATION

0,5 l/ha

0,5 % si inférieur à 100 l de bouillie/ha.

À mettre en dernier dans la cuve.

Voir autres recommandations sur l'étiquette.

## COMPOSITION

ADIGOR contient 3 composants pour une pénétration maximale :

ESTHER MÉTHYLIQUE D'HUILE VÉGÉTALE  
+ MOUILLANT  
+ AGENTS DE MISCIBILITÉ.

## PLUS D'INFOS

[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)

DE SANGOSSE S.A.S.  
CS 10005 - Z.I. Bonnel  
47480 Pont-du-Casse  
Tél. + 33 (0)5 53 69 36 30  
[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)



Visualiser les vidéos

Les adjuvants facilitent l'action des produits de protection des plantes en améliorant leurs performances tout en diminuant les effets néfastes, comme le ruissellement ou la dérive. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des traitements phytopharmaceutiques et contribuent au respect de l'environnement, de l'utilisateur et du consommateur. Par conséquent, les adjuvants sont des outils incontournables dans le cadre des **Bonnes Pratiques Agricoles**. Ils s'intègrent parfaitement dans un raisonnement de protection et de production durables.

## FUNCTIONNALITÉS



### Il est pénétrant

La pénétration de la bouillie est plus rapide et plus importante même lorsque les conditions climatiques sont défavorables (températures basses et/ou faible hygrométrie). La matière active pénètre, diffuse et migre plus facilement.



### Il est mouillant

L'étalement des gouttelettes sur la cible est meilleur.



### Il est rétenteur

Plus de gouttelettes sont retenues sur l'ensemble de la cible pour plus de performance.



### Il est vecteur de translocation

Il génère un meilleur transfert à l'intérieur de l'adventice pour accroître l'effet et l'efficacité des matières actives.

## EFFICACITÉ PROUVÉE !

### % d'efficacité désherbage ray-grass en blé



Nbre adventices/m<sup>2</sup> : 100    Nombre de répétitions : 3  
Volume de bouillie/ha : 150 l

### % d'efficacité désherbage vulpin en céréales



Infestation : 42 vulpins/m<sup>2</sup>

ADIGOR® : AMM n° 2100141- 440 g/l d'huile de colza estérifiée - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : Syngenta P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection pendant toutes les opérations de mélange, chargement et de traitement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P331 NE PAS faire vomir. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres minimum par rapport aux points d'eau. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/eco-phyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels, Edition janvier 2020. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S - Istock.

Danger par aspiration (catégorie 1),  
Sensibilisation cutanée (catégorie 1),  
Dangereux pour le milieu aquatique – toxicité chronique (Catégorie 2).



## DANGER

**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

**H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**EUH066** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**